

Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E

**Portant mise en place d'une circulation alternée
Rue de Conventant An Dour
Du 3 au 6 janvier 2023**

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise ENEDIS, en date du 15 décembre 2022

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules sur une partie de la rue de Conventant An Dour, pendant toute la durée des travaux de terrassement, entrepris par l'entreprise ENEDIS

A R R E T E

Article 1 : Il sera mis en place une **circulation alternée, par panneaux B15 - C18**, pour tous les véhicules de toutes catégories circulant sur une partie de la rue de Conventant An Dour, pendant la durée des travaux de terrassement prévus au 1 rue de Conventant An Dour, entrepris par l'entreprise ENEDIS, du 3 au 6 Janvier 2023

Article 2 : Ces dispositions de circulation visée à l'article 1 prendront fin le 6 Janvier 2023, date prévisible de fin des travaux.

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire matérialisant ces dispositions de circulation **sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux**, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 3 janvier 2023. Cette signalisation restera en place pendant la durée des travaux.

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec
- L'entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay-Perros, le 20 décembre 2022

LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux

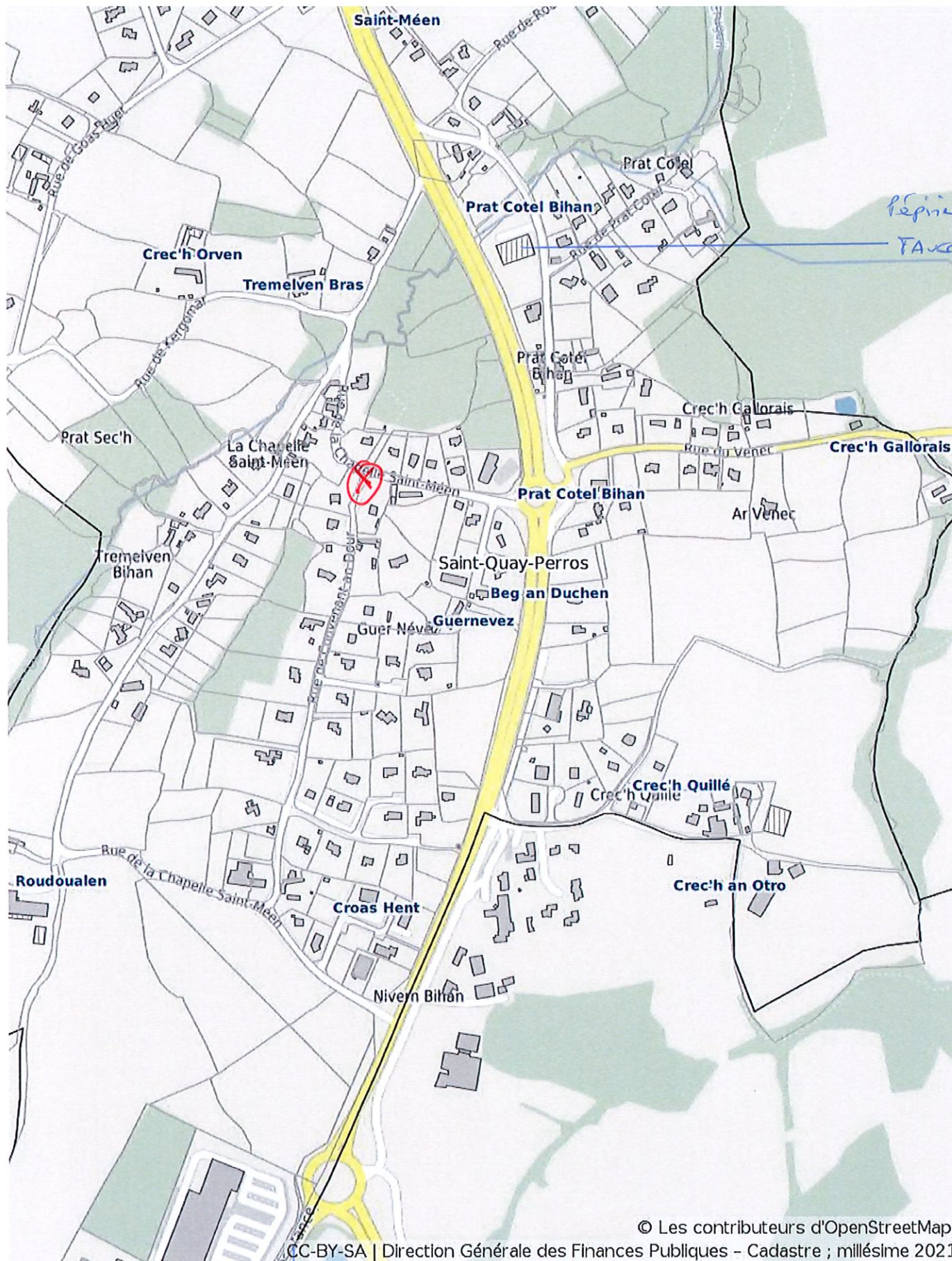


Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 20 décembre 2022

PENROS - GINEC



22700 SAINT-QUAY-PERROS
Le calme à deux pas de la mer



ANNION